

Confluence de langues et de cultures : le cas de l'Île Maurice

Eileen Lohka

Université de Calagary, Canada

Résumé : De par sa situation géographique et de par son parcours historique, l'Île Maurice est un creuset linguistique intéressant à étudier. Dans un espace restreint et de prime abord vierge de population, plusieurs langues se sont rencontrées, transformées, établies. Historiquement de langue française, officiellement de langue anglaise, le peuple mauricien jongle en outre avec de nombreuses langues orientales. Le créole, langue vernaculaire et véhiculaire, reste le symbole de la première mondialisation. Il rassemble les individus en une nation alors que les langues originelles tendent à les enfermer dans un certain communautarisme, en partie rehaussé par les pratiques sociopolitiques, voire gouvernementales. Nous parlerons de la place qu'occupe – et que devrait occuper – le créole sur le territoire: tentatives de revalorisation d'une langue qu'on devrait qualifier de nationale. Nous parlerons également de festivals culturels et littéraires en tant que métonymie de l'avancée du créole dans la sphère socioculturelle. Les linguistes Michel de Graf et Arnaud Carpooran, et les littéraires François Paré et Simon Harel informeront notre démarche.

Mots-clés : créole; langue nationale; marginalisation; sociolinguistique

Abstract: Because of its geographical situation, and for historical reasons, Mauritius is an interesting linguistic phenomenon to study. In a relatively tight space devoid of indigenous people, several languages came into contact with one another, were transformed and took root. Historically French-speaking, officially English-speaking, the Mauritian people also juggle with several oriental languages. Creole, a vernacular and vehicular language, remains the symbol of the first globalization. If Creole unites individual speakers into a nation, heritage languages tend to enclose the same individuals in an ethnic collectivism, further exacerbated by socio-political, even governmental practice. I will explore the historical ups and downs of what should rightly be the country's national language, Mauritian Creole. I will further explore cultural and literary festivals as metonymies of the gains made by Creole in the sociocultural sphere. Linguists Michel de Graf and Arnaud Carpooran, and literary thinkers François Paré and Simon Harel will anchor my reflexion.

Keywords: Creole; national language; marginalization; sociolinguistics

De par sa situation géographique d'île perdue dans l'immensité indocéane, et de par son parcours historique, l'Île Maurice¹ est un creuset linguistique des plus intéressants à étudier. Dans un espace restreint de prime abord vierge de population et forgé par la colonisation et l'esclavage, plusieurs langues se sont rencontrées, transformées, établies. Elles restent les symboles de la première mondialisation. De langue française depuis sa colonisation en 1721, de langue anglaise en contexte législatif et judiciaire suite à la conquête de 1810, de langue créole vernaculaire et véhiculaire, le peuple mauricien jongle entre autres avec le hakka, le cantonais, le bhojpuri, le hindi, le télougou, le gujarati, le marathi et l'urdu de la communauté musulmane.

Nous explorerons les hauts et les bas de la langue qui devrait légitimement être la langue nationale du pays, le créole. Traditionnellement marginalisé par les préjugés (néo)-coloniaux parce que langue née de l'esclavage, le créole est encore, dans les mots de Mervyn Alleyne, « la plus stigmatisée des langues du monde² ». Si le français reste la langue d'expression littéraire – mais non la seule, loin de là –, le créole lutte pour prendre la place qui lui revient dans la sphère publique. Là réside le problème linguistique épineux de l'île : alors que certains revendiquent le lien entre le créole et la communauté ethnique noire dont les racines remontent à l'esclavage, une forte proportion de la même communauté enseigne les langues coloniales à ses enfants aspirant à leur offrir une plus grande mobilité sociale. De plus, si le créole reste la langue vernaculaire aussi bien que véhiculaire, il se codifie lentement et n'est pas encore tout à fait standardisé à l'écrit, le *Diksioner morisien* d'Arnaud Carpooran étant une première tentative durable à codifier le créole mauricien et à normaliser son orthographe³. Cet article nous donnera l'occasion de

¹ Contrairement à l'usage qui veut que les toponymes géographiques prennent une minuscule à l'élément générique, l'Île Maurice a adopté le « I » majuscule en incorporant le générique « île » dans son appellation officielle.

² Mervyn Alleyne, "Problems of standardization of Creole languages", dans Marcyliena Morgan et Mervyn Alleyne (dir.), *Language and the social construction of identity on Creole situations*, Los Angeles, Centre for Afro-American Studies, University of California, 1994, p. 7-18.

³ Les créolistes mauriciens ont pris du retard sur les Créolistes antillais ou même réunionnais qui ont travaillé plus tôt à normaliser leur langue. Des écrivains et chercheurs comme Frankétienne, Raphaël Confiant ou Jean Bernabé utilisent régulièrement la graphie créole dans leurs œuvres.

discuter des politiques linguistique, éducative et des développements culturels de l'Île Maurice, en partie dans leur rapport avec le créole, et de considérer si les tendances actuelles permettront de reconnaître l'importance historique et sociale de la langue, non seulement pour les descendants d'esclaves mais pour le pays tout entier. Des linguistes tels Arnaud Carpooran de Maurice et Michel Degraff, originaire d'Haïti, ancreront notre discussion.

De plus, si le créole rassemble les individus en une nation, les langues ancestrales tendent à enfermer les mêmes individus dans un certain communautarisme ou collectivisme ethnique, en partie rehaussé par les pratiques sociopolitiques, voire gouvernementales. C'est cette tension entre le succès d'une société plurilingue et multiconfessionnelle d'une part, et les relations intercommunautaires souvent difficiles de l'autre, qui nous intéresseront aujourd'hui. Les réflexions du penseur canadien François Paré, qui élabore des théories sur les espaces d'accommodement et de tension, informeront notre démarche. Dans un sens, il s'agira de dégager les mécanismes qui permettraient à une richesse culturelle plurilingue de s'épanouir pour transcender les scissions sous-jacentes qui menacent, à intervalles, de déchirer le fragile tissu social du pays. Nous parlerons d'une variété d'événements culturels, tel que l'éphémère festival littéraire *Confluences*, ou d'autres tels que le festival *Île Courts* du court métrage ou *Le festival international des Arts vivants de l'Île Maurice*¹ en tant que métonymie de la pluralité linguistique mauricienne et nous nous appuierons sur les pratiques sociolinguistiques et littéraires pour tenter de dégager une image de la vitalité culturelle du pays – ainsi que la légitimation progressive du créole – en dépit des tensions d'ordre communautaire.

Survол historique

Naissance d'une colonie et d'une langue

Le peuplement continu de Maurice, une île d'environ 1 865 km² dans l'océan Indien du sud, date de l'établissement d'une colonie française en 1721, après sa prise de possession au nom du roi le 15 septembre 1715, cela fait exactement 300 ans. Développée en colonie militaire, elle a été

¹ Le festival mauricien est lié au festival Passe Portes de l'île de Ré en France.

d'abord peuplée de personnel comme le régiment de Mascle¹; il va sans dire que ses premiers dirigeants étaient des généraux. L'île a accueilli en parallèle des colons qui ont entrepris de développer des plantations puisque la charte de la Compagnie des Indes orientales mandatait qu'elle soit autosuffisante et que, de plus, elle puisse ravitailler les navires commerciaux et militaires qui feraient escale au Port Sud-Est (Grand-Port) en route vers l'Inde. Le besoin de main-d'œuvre pour défricher la terre et planter suffisamment pour nourrir la colonie et ravitailler les navires devint vite évident. Dès les premières années donc, la colonie a importé des esclaves de diverses régions dont Madagascar, le Mozambique, la Guinée et le Sénégal ainsi que de la côte malabare en Inde. Au même moment, des immigrants indiens et malgaches se sont installés dans l'île en tant qu'artisans libres; les femmes épousant souvent des soldats français. De ce fait, la composition démographique de l'île est complexe dès le départ. La société hétérogène est divisée en deux strates distinctes, elles-mêmes subdivisées davantage: la population libre est dominée par les colons français blancs, suivis des Mulâtres (comme ils étaient désignés à l'époque), des personnes de couleur libres et des Noirs libres. Parmi la population servile, les esclaves créoles ont un statut plus élevé que les esclaves africains, suivis des esclaves indiens et enfin malgaches.

Comme il n'y avait pas de population indigène à Maurice, la langue de communication était le français. Les esclaves et les personnes de couleur libres devaient s'adapter immédiatement et le français a vite donné lieu, parmi ces populations, à ce qui serait désormais qualifié de créole. En 1767, le *Voyage à l'Isle de France* de l'envoyé spécial du roi, Bernardin de Saint-Pierre, révèle les premières graphies créoles de quelques mots et phrases simples. Milbert, géographe du roi qui séjourne à l'Isle de France vers la fin du même siècle, raconte une situation hilarante concernant son esclave-valet qui a volé son bouton de col en or (et l'a caché dans son anus). Pour citer le valet tentant de s'exonérer, Milbert utilise lui aussi le créole : « *Ah ! moi voir comme li venir dans mon li qui; quand maître avez zotéchimise, vous laissé si chaise; moi asisédisi, remué comme ça disi chaise, bouton li veni dans mon li qu'²* ».

¹ Un village du pays, Camp de Masque, porte encore son nom quoique déformé.

² M. J. Milbert, *Voyage pittoresque à l'Île de France, au Cap de Bonne Espérance et à l'île de Ténériffe*, vol. 2, Marseille, Lafitte Reprints, 1976 [1812], p. 180-181.

À cette époque, les gens s'expriment déjà dans cette langue que, dans nos mots de non-linguiste, nous comparerons à la naissance du français en tant que dérivatif du latin, entendant par-là que le créole est sur un continuum d'expression, dérivé d'un passage des frontières entre les langues; un moyen d'expression progressif où les phrases simples et complexes traduisent une pensée également simple ou complexe. Dans la citation ci-haut par exemple, un éventail de temps est utilisé: l'infinitif pour exprimer le présent, le passé (ici construit comme le passé composé du français; plus tard, il se transformera à *fɪnn*= fini + infinitif). Le futur est utilisé ailleurs, avec *pou* = pour, ajouté avant l'infinitif. Nous y trouvons également des pronoms et déterminants qui, suite à l'évolution normale des langues, deviendront en créole moderne *mo*, pour je, moi, mon, mes (la même chose est valide pour *to;li* et *so;nou*, *ou*, *zot*= les autres/vous autres). Si les articles définis sont souvent omis, une trace reste dans le son /z/ de la liaison qui devient le premier son du nom (*zalimet*, par exemple pour des/les allumettes; ou, dans la citation, le verbe *avez zoté*). D'un point de vue plus abstrait, nous trouvons la citation intéressante pour plusieurs raisons :

1. La cadence de l'énonciation et la structure des phrases sont très semblables au créole d'aujourd'hui, quoique plus proche du français que le créole actuel, surtout dans sa graphie.
2. L'expression hautement imagée et le sens de l'humour omniprésents dans la citation continuent à faire du créole actuel une langue des plus savoureuses.

Sous-tendant l'émergence historique du créole à Maurice cependant, notons de nombreuses idées fausses ou des préjugés qui ont empoisonné son usage jusqu'à présent. Des constructions sociales basées sur une vision eurocentrique du monde¹ s'appuient sur des principes telles la pureté de la langue et la

¹ Nous pensons ici au regard normatif de l'Europe vis-à-vis du monde non-Blanc et/ou non-chrétien, regard qui a donné aux nations colonialistes la justification philosophique pour leur «mission civilisatrice» et, ultimement, pour l'esclavage. Pour de plus amples renseignements, voir Michel Degraff, "Linguists' most Dangerous Myth: The Fallacy of Creole Exceptionalism", *Language in Society*, n° 34, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 548.

prédominance ethnique. À l'époque, le récit de la tour de Babel soulignait l'impureté linguistique comme une punition divine contre l'orgueil de l'homme, plus particulièrement l'acte d'insoumission de Nimrod en construisant la tour. De plus, les esclaves étaient perçus comme étant des êtres inférieurs, appartenant à une espèce inférieure. Popkin nous rappelle que les Européens croyaient que d'être non-Blanc ou non-chrétien était « une maladie biologique ou psycho-spirituelle¹ ». De là, il est aisé de dire que le créole est une langue « corrompue » par des esclaves inférieurs, une langue marginalisée, écartée des langues européennes pures, plus civilisées et mieux établies². Tertio, comme l'opinion populaire soutenait que le créole était né d'un français simplifié à l'extrême, d'un lexique pauvre/appauvri et de mots mal prononcés – ou prononcés différemment –, il suit que le créole était dévalué lorsqu'il était mesuré à l'aune acceptée des langues européennes. Pour toutes ces raisons, tant la langue que la communauté qui la parlait ont été stigmatisés dans les sphères sociale, linguistique et politique de l'île ces 300 dernières années.

La conquête britannique

En 1810, las d'être harcelés dans l'océan Indien par les corsaires français plus rapides et plus habiles, les Anglais attaquent l'Isle de France. Après avoir perdu la bataille de Grand-Port, ils atterrissent dans le nord à Cap Malheureux et avancent rapidement vers la capitale à Port-Louis: trouvant peu de résistance sur leur passage, ils prennent l'île facilement. L'article 8 de l'acte de capitulation, ou traité d'Abercrombie, stipule que les habitants de l'île garderont leur religion, coutumes et lois. Par conséquent, et en dépit des opinions contraires concernant la validité du document une fois le Traité de Paris signé en 1815³, le français demeure la langue des habitants de l'île.

¹ “[b]eing non-white or non-Christian was a biological or psycho-spiritual disease”. Richard Popkin, “The Philosophical Base of Modern Racism”, dans Craig Walton et John Anton (dir.), *Philosophy and the civilizing arts*, Athens, Ohio, Ohio University Press, 1974, p. 132.

² En d'autres mots, comme l'explique Degraff qui cite Vinson, “languages created by speakers of a ‘linguistically inferior race’ trying to learn the languages of a superior race”. Michel Degraff, “Linguists’ most Dangerous Myth: The Fallacy of Creole Exceptionalism”, *op. cit.*, p. 548.

³ Dans une dépêche au gouverneur de Maurice en 1831, 21 ans après la capitulation, Lord Goderich, ministre des Colonies, déclare que les conditions de la capitulation sont nulles et non avenues dès la cession officielle de l'île à la Grande-Bretagne lors de la signature du traité de Paris.

L'anglicisation, advenue grâce à l'adoption de lois linguistiques, n'est pas une priorité et prend environ trente ans, jusque dans les années 1850. Ceci tient au fait que les Britanniques ont pris possession de l'île non parce qu'ils voulaient exploiter la colonie, mais principalement pour se débarrasser de la menace posée par les navires français à la flotte marchande anglaise en route vers l'Inde. Le nouveau gouvernement colonial a été ainsi une administration relativement passive pendant les premières décennies de l'occupation. Ce n'est qu'en 1831 que Lord Goderich requiert que toute communication entre les habitants français et l'administration britannique, principalement en matière judiciaire, soit au moins traduite en anglais. La requête elle-même est publiée en anglais et en français dans le *Journal officiel* en date du 28 avril 1832 et spécifie : « Il est plus que temps que toute la correspondance officielle avec Maurice soit entretenue dans la langue de la Grande-Bretagne¹ ». Cette première mention de l'usage (nécessaire) de l'anglais dans la sphère publique mauricienne signale une période de tension entre les Français, *de facto* les dirigeants de l'île en termes de son économie, et l'administration anglaise, tension qui culminera avec l'abolition de l'esclavage en 1833 et, avec un décret de 1837 qui stipule qu'à partir de 1839, les avocats et notaires devront posséder les rudiments d'anglais pour plaider à la cour. Graduellement, dans les années 1840, les fonctionnaires anglais qui ont jusqu'alors dû travailler en français peuvent s'appuyer sur plusieurs décrets et arrêts judiciaires qui énoncent que les traductions anglaises deviennent dorénavant documents officiels et que l'anglais devient la langue unique de la cour et des services administratifs. Nous ne pouvons nous empêcher de comparer la situation mauricienne à celle du Canada où le français est aussi respecté dans l'acte de capitulation alors que les années 1840 sont témoin d'un enchâssement de l'anglais dans l'Acte d'union de Lord Durham. Dans les deux cas, la population conquise s'est rebellée – à divers degrés – sans résultat et, si le français est resté langue ancestrale, le droit de l'utiliser dans la sphère publique a été grandement réduit – quoique les Franco-Mauriciens aient toujours pu parler dans leur langue maternelle pour présenter leur cas à la cour. Quoi qu'il en soit, différents gouverneurs et plusieurs voix dissidentes au

¹ Dépêche n° 83, datée du 17 novembre 1831, Archives nationales de l'Île Maurice, SA 17.

Bureau colonial se sont combinés pour limiter l'hégémonie de l'anglais à Maurice aux sphères administrative, judiciaire et législative et, plus tard, à l'éducation¹. Dans la lutte pour les droits linguistiques entre deux cultures dominantes, la place du créole s'estompe du discours public et politique.

Sur les entrefaites cependant, les Anglais transforment l'île en monoculture sucrière. Afin de remplacer les esclaves dans les champs, un afflux de travailleurs engagés provenant de multiples traditions linguistiques du sous-continent indien complexifie davantage la composition démographique de l'île. Maintenant que la distinction entre personnes libres et esclaves a disparu, les groupes ethniques érigent des barrières pour se protéger; même les esclaves récemment émancipés se permettent de regarder de haut les coolies indiens fraîchement débarqués. Il semblerait que le communautarisme endémique s'enracine fermement à cette époque; le regard des strates sociétales bien établies, de concert avec une idéologie eurocentrique, s'évertue à souligner la différence (de religion, de langue ou de coutumes vestimentaires) des Indo-Mauriciens qui, grâce à une immigration massive et à des taux de naissance plus élevés, arrivent à représenter les deux tiers de la population en quelques courtes décennies. Le point privilégié de contact et d'échange est le créole qui s'impose comme *lingua franca* de l'île, la seule langue commune à tous les Mauriciens.

L'ère de l'indépendance (1968) – l'Île Maurice contemporaine

Au moment de l'indépendance de l'Île Maurice en 1968, la réalité linguistique est hétérogène. Le français reste la langue utilisée par les Franco-Mauriciens

¹ Sauf dans les écoles catholiques privées où le français est la langue d'enseignement. Comme au Québec, l'Église catholique contribue fortement à la préservation du français dans le système d'éducation, tant dans les écoles élémentaires ouvertes pour éduquer les enfants d'esclaves émancipés et dans les écoles secondaires pour l'élite franco-mauricienne. Il est intéressant de noter que dans le décret de 1857 sur l'éducation obligatoire, l'administration anglaise elle-même ordonne que la langue d'enseignement soit le français dans les nouvelles écoles construites pour éduquer les enfants des travailleurs engagés nouvellement arrivés. Ceux-ci recevaient également une instruction en hindi ou en tamoul, selon leur langue maternelle. Ce décret n'entra jamais en vigueur pour de nombreuses raisons, y compris le fait que l'extrême pauvreté des populations indiennes dictait la présence des enfants dans les champs plutôt que sur des bancs d'école. Ce n'est qu'avec l'Avis gouvernemental 329 de 1902 que l'anglais devient la langue d'enseignement dans les classes du secondaire (*Standard VI* et plus).

d'une part et, s'ensuit grâce à leur puissance économique et financière, la langue des entreprises. Il va sans dire cependant, que l'anglais reste présent, surtout dans les transactions internationales et à l'écrit. Par ailleurs, les systèmes scolaires français – privé – et anglais¹ – public et privé – coexistent, même si le français prédomine dans les deux cas dans la cour de récréation et dans les salles de classe. De nombreux élèves du système scolaire anglais, du reste, passent (uniquement) les examens de français du système français chaque année au mois de juillet. Les médias (radio et journaux, la télévision étant à ses débuts) sont majoritairement francophones dans les années 1960, avec certains programmes radiophoniques (principalement les nouvelles) et certains articles de journaux en anglais. La littérature suit le même schéma alors que la politique, dans l'effervescence de la lutte vers l'indépendance, reflète l'appartenance aux partis politiques et, au-delà, aux communautés ethno-linguistiques. Il n'empêche que les discours, débats et harangues se font majoritairement en français, sinon en créole dans les « meetings » populaires.

Pour faire face à une telle hétérogénéité linguistique, la constitution de l'Île Maurice indépendante reconnaît quatre groupes ethniques à qui elle apparente les langues parlées à travers le pays: les Hindous, les Musulmans², les Sino-Mauriciens et la « population générale », définie par des critères négatifs, soit « toute personne ne paraissant pas, de par sa manière de vivre, comme appartenant à aucun des trois autres groupes³ ». Dans les quatre

¹ À cette époque, les examens de fin de parcours scolaire sont corrigés à Aix-en-Provence pour le système français (Baccalauréat) et à Cambridge pour le système anglais (High School Certificate – «O» Level et Senior Certificates ou «A» level exams).

² Nous sommes conscients du fait que le mot « musulmans » représente une affiliation religieuse et non une catégorie ethnique. L'appellation, telle qu'elle est utilisée à Maurice, remonte à l'engagisme lorsqu'elle servait à différencier les engagés indiens de ceux qui provenaient de l'actuel Pakistan, en majorité musulmans. Ce groupe revendique comme « langue ancestrale revendiquée » l'arabe, traditionnellement relié au Coran lu et appris en arabe classique. De nos jours, un certain nombre de jeunes musulmans sont scolarisés dans des écoles religieuses privées (madrassas) et acquièrent des compétences orales aussi bien qu'écrites en arabe traditionnel. L'urdu et le gujarati se trouvent être les langues des régions indo-pakistantaises d'où proviennent les émigrés musulmans du temps de l'engagisme.

³ Arnaud Carpooran, *Île Maurice, des langues et des lois*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 86.

cas, le regroupement arbitraire, idéologique si l'on veut, représente une simplification excessive des communautés incluses, le groupe le plus hétérogène étant le dernier qui englobe les Franco-Mauriciens, toute personne d'origine métisse, les Créoles (descendants d'esclaves, eux-mêmes d'origine mixte si l'on considère les diverses ethnies serviles – et la tendance va s'affirmant) et les Indo-catholiques.

Tableau 1

Catégorie ethnique	Langue maternelle et/ou usuelle	Langue ancestrale de fait	Langue ancestrale (généralement) revendiquée
<i>Hindi speaking</i>	créole	bhojpuri	hindi
Tamoul	créole	tamoul	tamoul
Télougou	créole	télougou	télougou
Marathi	créole	bhojpuri/marathi	marathi
Musulman	créole	bhojpuri/gujarati/urdu	arabe/urdu
Chinois	créole	hakka/cantonais	mandarin/hakka/cantonais
Blanc	français	français	français
Gens de couleur	français/créole	français/créole	français
Créole	créole	créole	créole
Indo-chrétien	créole	tamoul/télougou/marathi	télougou/marathi/créole

De prime abord, le schéma proposé par Arnaud Carpooran¹ souligne l'immense divergence entre le discours officiel traduit dans la Constitution – représenté par les quatre groupes mentionnés ci-dessus – et la réalité voire la complexité ethnique de l'île. Par ailleurs, le schéma reflète le besoin de reconnaître à des fins politiques les diverses composantes (ou niveau méso-social) du vaste ensemble de la population « indo-mauricienne », répertoriées sous le vocable « catégorie ethnique² ». Chaque catégorie est reliée à une

¹ Arnaud Carpooran, *Île Maurice, des langues et des lois*, op. cit., p. 99-100.

² Le tableau présenté par Carpooran suit la logique de ce qu'il appelle les « théories sociales » (*ibid.*, p. 73), d'après, entre autres, Martiniello qui affirme que « l'ethnicité est flexible et variable dans la mesure où elle est le fruit de processus sociaux et politiques et non pas des aspects biologiques et génétiques de l'humanité ». Marco Martiniello, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que Sais-Je? », 1995, p. 38.

classe (*Hindi-speaking*, tamoul, télougou, marathi) dont les « langues ancestrales revendiquées » sont souvent les langues de prestige représentant les allégeances ethnoлингuistiques de la population, même si ses membres en ont perdu l'usage ou ne l'ont jamais utilisées au quotidien¹. En contraste, les « langues ancestrales de fait » se rapportent aux langues originelles du groupe en question à leur arrivée à Maurice; elles sont possiblement encore parlées par certains individus et/ou des traces importantes subsistent dans la mémoire linguistique collective. La langue maternelle ou usuelle, parlée au quotidien, se trouve être principalement le créole ou le bhojpuri (langue elle aussi métissée et vernaculaire à base de langues indiennes).

De plus, le tableau révèle le fait que *tous* les groupes ethniques de Maurice sont linguistiquement minoritaires quand il s'agit de l'anglais langue officielle, ce vestige – ou oserais-je dire cette séquelle? – de notre dernière puissance coloniale. Nous remarquons également que les plus petites minorités ethniques, les Blancs et les Gens de couleur, forment ironiquement une majorité linguistique si l'on considère la valeur symbolique de leur statut social d'une part, et celle de leur langue maternelle, le français, de l'autre.

Ce que ce tableau démontre d'abord et avant tout, et de façon plus importante, et ce en dépit des origines ethniques des plus variées ici simplifiées à l'extrême, et malgré les nombreuses langues ancestrales, c'est qu'une écrasante majorité de Mauriciens parlent créole. Nous ne savons ce qu'en penseraient les linguistes ou pourquoi Arnaud Carpooranne le note pas dans son tableau, mais les Franco-Mauriciens comme moi revendiquent le créole comme langue maternelle, au même titre que le français, surtout que nous l'utilisons autant que le français dans nos interactions quotidiennes avec nos compatriotes. Ainsi, le créole devrait être à juste titre la langue officielle aussi bien que la langue nationale de Maurice. Comme nous l'avons déjà vu cependant, la violence symbolique faite à la langue par des considérations (néo)colonialistes, et l'association systématique de la langue créole à la communauté historiquement désavantagée qui porte le même nom se combinent pour dévaluer sa richesse et sa légitimité.

¹ Elles servent, entre autres, à des revendications au sein des politiques éducatives du pays.

Construction d'une identité linguistique créole

Alors que le linguiste Michel de Graff maintient que le créole est une langue /un fait linguistique et qu'il est faux de croire que c'est une identité ethnique, nous avons vu que la réalité mauricienne nécessite un travail constant de valorisation puisque le contexte sociohistorique assure une représentation des plus négatives aussi bien de la communauté que de la langue créole. En 1982, 14 ans après l'indépendance, la coalition Mouvement militant mauricien (MMM)/Parti socialiste mauricien (PSM) propose une nouvelle politique culturelle pour le pays basée sur le créole comme langue nationale, politique qui unifierait le pays autour du slogan « *Enn sel lepepenn sel nasyon* ». Les recensements officiels cesseraient de récolter des données officielles explicites sur les origines ethniques et le recensement de 1983 énonce spécifiquement que les individus doivent considérer le « patois créole » comme une langue¹. L'approche gouvernementale, déclenchant immédiatement la surdétermination / la surenchère identitaire latente due à la compétitivité des relations interethniques à Maurice, s'assure d'une réaction négative de la part de la population. En fait, toute tentative politique ou officielle de favoriser le moindre d'une langue (ou un groupe ethnique) élicite des réactions négatives quand ce n'est pas une rébellion en règle. Le gouvernement suivant², plus conservateur dans son approche, réinvente le statu quo historique en promouvant l'idée d'« Unité dans la diversité », stimulant ainsi la fierté des Mauriciens pour la pluralité culturelle de leur nation. Rattaché à cette politique est le fait que le statut du créole comme langue officielle est abandonné en faveur d'une reconnaissance officielle des nombreuses langues ancestrales de l'Île Maurice. Malgré tout, le statut du créole comme langue et non plus comme un *patois* du français est maintenu et devient fait accompli dans les recensements subséquents (par exemple en 1990 où son statut de langue n'est plus spécifié mais simplement pris pour acquis).

Dans son livre intitulé *La distance habitée*, François Paré étudie les relations entre la majorité anglophone et la minorité francophone du Canada. Il

¹*Ibid.*, p. 106.

² Une coalition du Parti travailliste (PT) et du Parti mauricien social-démocrate (PMSD), dirigée par Anerood Jugnauth, leader du Mouvement socialiste militant (MSM).

souligne ce qu'il appelle « l'imaginaire du compromis »¹ qui pousse les minorités à s'accommoder du poids de la langue et des pratiques culturelles majoritaires. Il discute en particulier du fait que les minorités refusent d'adopter des stratégies de résistance manifeste, préférant gérer leurs conditions de vie transitionnelles à la marge des cultures dominantes. Enfin, il fait valoir les réactions contradictoires des groupes minoritaires qui hésitent entre accommodement dans un effort d'appartenance, et tension dans un effort parallèle d'affirmer leur identité. Il me semble particulièrement approprié de mentionner ces comportements pour parler des groupes ethniques et/ou linguistiques de l'Île Maurice. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous sommes *tous* des groupes (linguistiques) minoritaires d'une manière ou de l'autre, ce qui explique le sentiment constant de tension qui sous-tend l'harmonie apparente résumée par le cliché de *nasyonar kansiel*. En effet, il est simple d'illustrer les théories de François Paré si l'on considère les multiples débats au fil des années, tant au niveau gouvernemental que dans la sphère publique à propos de la valeur des différentes langues ancestrales dans le contexte de l'éducation. Plus spécifiquement, si l'anglais est accepté comme critère de réussite – et pour l'inclusion des élèves dans les lycées d'élite de l'île – il est, dans la même foulée, la cause primaire d'échec pour un grand nombre d'élèves. On devrait remettre en question la pertinence de préserver un cursus qui date de l'époque coloniale anglaise quand il désavantage tant de jeunes. En même temps, diverses organisations culturelles ont tenté maintes fois d'inclure certaines langues orientales dans le cursus, ce qui pourrait avantager ceux qui peuvent choisir entre cette option et l'examen traditionnel de français qui, selon certains, avantage pour sa part les Blancs et les gens de couleur. Comme toujours, toute discussion sur la langue devient terrain de lutte ethnique – et Maurice n'est pas une exception: plusieurs gouvernements ont été reconduits après avoir suggéré des réformes éducationnelles ou linguistiques. Comme le dit Arnaud Carpooran, « la moindre initiative venant des autorités et visant à la promotion, si minime soit-elle, d'un idiome particulier, est perçue comme une atteinte aux statuts des autres idiomes en présence »². Comme toujours, le lien direct entre la langue et

¹ François Paré, *La distance habitée*, Ottawa, Le Nordir, 2003, p. 10.

² *Ibid.*, p. 101.

l'ethnie résultent en un espace socioculturel marqué par le communautarisme. Dans une société complexe comme celle de Maurice¹, la menace de violence interethnique (comme nous l'avons vue flamber en 1967 et en 1999) est très réelle : souvent, les sages arrivent à « dé-ethniser » (si vous permettez le néologisme) le débat et le gouvernement finit par apaiser tout le monde en ne faisant absolument rien, un jeu à somme nulle souvent noté dans les contextes sociaux pluriethniques, comme le laisse entendre Eriksen². Ce statu quo qui s'éternise est responsable de certaines des aberrations légales encore valides lorsqu'il s'agit de langues officielle/nationale/ancestrales³ à Maurice.

Ce qui nous intéresse le plus ici c'est la différence marquée entre la législation et le débat parlementaire d'une part et de l'autre la réalité sur le terrain ou la pratique, qui ultimement, dans le contexte de droit commun de Maurice, finit par avoir valeur de loi. En effet, le lien que le gouvernement établit entre ethnicité et allégeance ethnolinguistique est artificiel – une construction, voire une ruse surdéterminée par la violence symbolique du pouvoir politique, comme le dit Arnaud Carpooran, plutôt qu'une discussion sur les droits linguistiques⁴. Comme nous l'avons remarqué dans le schéma, la plupart des locuteurs de hindi parlent soit bhojpuri soit créole plutôt qu'une des langues ancestrales nommées. À Maurice, le sens pratique surpasse le symbolisme. Comme l'explique François Paré, « la frontière est moins une ligne de démarcation, divisant le monde en [...] ordres opposés qu'une distance habitée⁵ ». Dans cette « distance habitée », un équilibre de perspectives est atteint qui permet au pays de fonctionner en dépit de la législation. Comme les couleurs de l'*arkensiel* jadis utilisé pour décrire le territoire

¹ Nous sommes tout à fait conscients que l'on pourrait dire la même chose de presque tous les pays du monde en cette ère de mondialisation.

² T.H. Eriksen, "Linguistic Diversity and the Quest for National Identity: The Case of Mauritius", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 13, n°1, 1990, p. 1-24, <http://dx.doi.org/10.1080/01419870.1990.9993659>, consulté le 8 juillet 2015.

³ L'accord des adjectifs ici reflète la réalité mauricienne: le pays a en effet une langue « officielle », du moins en contexte judiciaire et législatif, une langue nationale de fait, le créole, et un certain nombre de langues ancestrales, parlées par les différentes communautés de l'île.

⁴ *Ibid.*, p. 186.

⁵ François Paré, *La distance habitée*, op. cit., p. 15.

national, les langues existent côte à côte dans un état de diglossie¹; ultimement à Maurice, le sens pratique signifie une connaissance du français, de l'anglais dans une moindre mesure, et du créole. En guise d'exemple rapide, il est important de souligner la reconnaissance graduelle du créole, même dans les sphères où l'anglais (et en second lieu le français) est la langue d'usage reconnue. Ceci inclut la décision du juge Ahnee le 28 novembre 1989 qui énonce deux principes importants: 1) qu'aucun texte de loi ne stipule que l'anglais est la langue officielle de Maurice. Il indique que l'article 49 de la Constitution précise simplement que « la langue officielle de l'Assemblée (législative) sera l'anglais² », discréditant ainsi le mythe tenace que l'anglais est la langue officielle de l'île; 2) le juge Ahnee accepte le plaidoyer de l'avocat de la défense dans l'affaire Kramutally, ordonnant aux policiers de faire leur déposition en créole, une langue « comprise par les accusés, les avocats des deux côtés, les membres du jury et moi-même, je suis fier de le dire »³. En fait, si l'anglais est la langue officielle de la cour, et si le français est admis, y compris dans les transcriptions officielles, le créole est régulièrement utilisé. Par conséquent, de nombreuses phrases en créole se retrouvent dans les transcriptions officielles sans la traduction requise en anglais ou en français. Le même scénario s'applique aux débats parlementaires rapportés dans *Hansard*, et ce pour plusieurs raisons : d'abord, le créole est un outil stratégique, souvent utilisé pour interrompre ou critiquer; ensuite, c'est la langue inévitable dans toute situation orale; enfin, pour des raisons pratiques, le créole, surtout lorsqu'il est utilisé sous forme de répartie ironique/humoristique, est très difficile à traduire. Le pragmatisme le remporte encore une fois : dans les affaires de langue, l'Île Maurice tend à légiférer le moins possible pour éviter le chaos, se fiant plutôt au bon sens de la population. Cette stratégie d'accommodement et/ou l'évolution tacite des points de vue dans les communautés minoritaires est aussi notée par François Paré.

¹ Nous parlons naturellement ici d'un cas où plus de deux langues fonctionnent en parallèle.

² L'article 49 stipule : "The official language of the Assembly shall be English but any member may address the chair in French", <http://mauritiusassembly.govmu.org/English/constitution/Pages/Constitution-Contd1.aspx#assembly>, consulté le 8 juillet 2015.

³ Arrêté du juge Ahnee le 28 novembre 1989, *Case Law*, p. 1376, cité par Arnaud Carpooran, *Île Maurice, des langues et des lois*, *op. cit.*, p. 200-204.

Arnaud Carpooran décrit une langue nationale comme étant [...] celle du peuple. La langue nationale est celle qui est à même de symboliser l'identité, et de favoriser le mieux l'intégration socioculturelle de cette communauté au sens large que l'on appelle «nation»¹(2003 : 29). Selon cette définition, le créole est de facto la langue nationale de Maurice. Étant donné la violence symbolique envers cette langue en comparaison aux langues coloniales cependant, et considérant la valeur accordée aux langues ancestrales, qu'elles reflètent la réalité linguistique ou non, nous nous tournerons maintenant vers les diverses stratégies pour affirmer la reconnaissance du créole au niveau national et institutionnel, pour lui conférer la valeur qu'il mérite. Les Seychelles, ancienne dépendance de Maurice pendant la période coloniale anglaise, ont choisi d'adopter le créole (à côté du français et de l'anglais) comme langue officielle au moment de leur indépendance : la volonté politique s'est transformée en législation linguistique et en promotion (inter)nationale grâce à des événements tels que la *Semennkreol* et le festival *bannzilkreyol*, inaugurés tous deux en 1982. À Maurice, où la tendance est d'adopter les langues socialement prestigieuses, tout particulièrement le français pour la population d'ethnie créole, une conscience collective doit être éveillée, un travail soutenu sur la représentation du créole en tant que langue de valeur égale doit être poursuivi, et les obstacles doivent être éliminés. Par exemple, la stratégie de la communauté créole a été de promouvoir le créole comme leur langue et uniquement la leur, une langue exclusive de toute autre parlée sur le territoire. De plus, l'académie créole s'est dissoute d'elle-même, réduisant par là tout soutien de la part des autres communautés ethniques.

En dépit des embûches, cela fait maintenant six ans que le ministère de l'Éducation a développé un cursus de base en créole pour les écoles élémentaires de l'île. Les linguistes sont tous d'accord sur le fait que les enfants éduqués dans leur langue maternelle se développent mieux sur le plan académique – et apprennent les L2 et/ou L3 plus vite et mieux – que ceux qui sont éduqués dans des langues qu'ils ne maîtrisent pas et qui ne reflètent pas

¹ Arnaud Carpooran, *Île Maurice, des langues et des lois*, op. cit., p. 29.

leur réalité quotidienne¹. Il est trop tôt pour faire un bilan précis quant au succès de la mise en place du programme mais le seul fait qu'il existe et qu'une équipe de spécialistes de l'Institut de pédagogie de Maurice développe des manuels en créole pour toutes les disciplines enseignées à l'élémentaire (jusqu'au *Standard VI*) fait preuve de progrès significatif. Non seulement les cursus scolaires ouvrent un espace de légitimation pour la langue, il y a aussi de plus en plus d'espaces interstitiels dans la sphère culturelle qui permettent au créole – ainsi qu'à une pluralité d'expression – de s'épanouir, offrant une nouvelle agentivité aux discours jusque-là dominés. Dans les journaux déjà, et depuis des décennies, le créole apparaît à côté de ces langues dans les quotidiens de langue française et anglaise, les citations dans les trois langues n'étant jamais traduites. Par ailleurs, la *Revikiltirkreol*, publiée sous l'égide du gouvernement mauricien par le Centre Nelson Mandela pour la culture africaine, est une des plus importantes publications en créole dans le monde et rassemble des signatures prestigieuses tant antillaises qu'indocéanes. En outre, plusieurs écrivains mauriciens écrivent en créole ou utilisent le créole dans leurs écrits, sans recours à des explications et/ou traductions. La « Collection Maurice » publie en trois langues (français, anglais, créole) depuis 1994 une collection de récits autour d'une thématique annuelle²; elle offre un espace de création trilingue aux écrivains de renom comme aux débutants, promouvant ainsi une jeune génération d'artistes³. Alors que c'est une tendance acceptée dans la plupart des îles antillaises, une singularité remarquable à l'Île Maurice est que le créole est la seule langue d'écriture de l'écrivain Franco-Mauricien Jan Maingard, qui revendique le privilège d'écrire comme il l'imagine la langue qu'il parle depuis l'enfance⁴. L'on remarque une tendance chez lui à dissocier progressivement la graphie créole du français, quoiqu'il ne respecte pas toujours la graphie proposée

¹ Il s'ensuit que, dans de tels cas, ces enfants n'ont aucun soutien à la maison.

² Pour son 20^e anniversaire en 2013, la collection comptait déjà 542 nouvelles de 121 auteurs mauriciens.

³ Nous pensons entre autres à Aquil Gopee, maintenant publié par Gallimard (Collection « Continents noirs »), à Ameerah Arjanee, récipiendaire de nombreux prix littéraires ou à Ashvin Dwarka, récipiendaire du Prix Jean-Fanchette 2013 (Île Maurice).

⁴ Ses recueils de nouvelles comprennent les titres suivants : *Lagrintambarin* (2002), *Komeraz dan vilaz* (2009), *Kozesoular* (2009), *Gro Lipie* (2010).

par Arnaud Carpooran¹. Nous aimerions comparer son attitude à celle de plusieurs écrivains français, comme du Bellay, qui a écrit à une époque où le français, nouvellement adoptée comme langue d'écriture sur le territoire français, était en flux. À ce point-ci je rapprocherais ses écrits également au roman de l'Acadienne France Daigle, intitulé *Pour sûr*, un ouvrage littéraire important pour sa transcription du *chiac*, la langue orale acadienne². Dans son roman de 750 pages, Daigle utilise des variations orthographiques pour de nombreux mots, tout comme Michel Tremblay l'avait fait dans sa pièce avant-gardiste *Les belles-sœurs*, écrite en joual et publiée en 1965, ou comme d'autres écrivains franco-canadiens en milieu minoritaire représentent l'idiome local (je pense ici à France Levasseur-Ouimet de l'Alberta par exemple, ou aux Métis du Manitoba qui écrivent en *mitchif*). En fait, loin d'être stables tant sur le plan lexical que sur le plan de l'orthographe, comme le note François Paré, les langues ne cessent de s'approprier de signes d'altérité; par exemple lorsque des écrivains comme Assia Djebar, Ahmadou Kourouma ou Simone Schwarz-Bart subvertissent le français, langue coloniale, pour recouvrer leur agentivité et projeter la voix des opprimés.

Ce serait négligent de notre part de ne pas mentionner les divers festivals culturels qui s'épanouissent à l'Île Maurice. Bien que le festival littéraire *Confluences* ait été de courte durée (2012-13), il a célébré pendant trois jours et demi les littératures des cultures ancestrales de l'île. Des écrivains de France, du Royaume-Uni, d'Afrique, y compris Madagascar, de l'Inde, du Pakistan et de Chine ont participé à des tables rondes avec des écrivains mauriciens, y compris ceux de la diaspora. Si le format renforce le communautarisme répandu dans l'île, il permet aussi à la population, surtout aux écoliers, d'explorer la production culturelle de l'île dans plusieurs langues, créole inclus. Des ateliers interactifs, des lectures et des discussions en français, en anglais, en créole et en bhojpuri, des transmissions en direct à la radio et à la télévision, des ventes de livres et des séances de signature par les

¹ Une autre Franco-Mauricienne, Brigitte Masson, pour sa part utilise un créole standard dans sa collection de bandes dessinées intitulée *Zistwar Liletek Gaspar*. Destinée aux enfants, la collection a débuté en 2012.

² Le roman a gagné le Prix du Gouverneur-général en 2012, le prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie en 2012 et le Prix Éloïse en 2014.

écrivains ont créé un espace où la population mauricienne, jusqu'à 50 000 participants pendant le festival de 2013, peut prendre part à la créativité de l'île en tant que nation. D'autres festivals jouent le même rôle, entre autres le festival *Passe Portes*, ou le festival international du court métrage *Île Courts*, où cette année-ci, par exemple, des projections et discussions intitulées *Lonbraz dan vilaz* voyageront de village en village (et au festival lui-même) pour mettre en valeur un court métrage mauricien dénommé *Lonbraz kann*¹. Dans ce cas, le créole sera la langue véhiculaire à tous les niveaux de l'événement et l'intrigue du film, en elle-même une expérience partagée, facilitera les échanges culturels entre les membres des diverses communautés ethniques. Si nous y ajoutons un festival musical du même genre, où la ravane traditionnelle accompagne la musique de *séga* et de *seggae*, nous comprenons pourquoi l'espace public créé par les festivals devient lieu de solidarité, une métaphore possible pour l'esprit collectif ou national. Il semblerait que la qualité éphémère des festivals signale une volonté de transcender les contraintes administratives, politiques et/ou ethniques, de reconnaître une langue et des signes mémoriels communs, et enfin de célébrer les divers mythes fondateurs qui pré datent l'arrivée des habitants sur l'île et remontent à sa création géologique (voir le court-métrage sur *Petrusmok* de Malcolm de Chazal, entre autres). À cet égard, la population transcende le simple rejet du legs européen² – et pour certains de l'identité européenne – pour adopter ce que François Paré considère un « calibrage fragile des identités et des langues multiples, désormais vécues concurremment et dialectiquement par le sujet identitaire³ » en premier lieu, pour ensuite construire des espaces où des relations dynamiques permettent le développement d'une langue nationale et d'une identité socioculturelle plus inclusives.

¹ D'anciens travailleurs sucriers voient changer leur monde quand des villas de luxe sont construites au milieu des champs de canne, et qu'un terrain de golf est prévu à l'emplacement même de leur village. En dépit de la violence symbolique qu'ils rencontreront par le biais de ce changement crucial dans leur vie, leur humanité prévaudra.

² L'héritage colonial négatif tel qu'il se rapporte à l'esclavage ou à l'engagisme, par exemple.

³ François Paré, *La distance habitée*, op. cit., p. 112.

Conclusion

Françoise Lionnet maintient depuis de nombreuses années que les sociétés créoles peuvent servir de modèles aux nations qui font face à des problèmes contemporains dus à la globalisation. Dans son récent recueil d'articles, *Le Su et l'incertain. Cosmopolitiques créoles de l'océan Indien* (2012), elle souligne la flexibilité et la capacité d'adaptation d'une société née du creuset de la colonisation, d'une rencontre de plusieurs ethnies. Dans l'espace de tension créée par l'altérité et le déséquilibre de pouvoir, le groupe dominé a conçu des stratégies parallèles d'accommodement et de révolution tranquille pour construire une nation basée sur le métissage, la transculture et les relations interpersonnelles au niveau individuel, évoluant constamment ou, comme François Paré l'expose, une société « pleine d'ambiguïté, de maillages dissonants, de proximités distantes, d'interdépendances contraintes et d'équilibres instables, société certes tiraillée et blessée dans l'histoire mais s'étant continuellement récupérée et redéployée dans des formes et des modes d'être tout à la fois connus et surprenants¹ ». Le Prix Nobel de littérature 2008, J.M.G. Le Clézio, d'ascendance mauricienne et désormais citoyen de la république mauricienne, lui fait écho dans *Raga* : « Tout chez [les peuples créoles], dans leur manière d'être comme dans leur manière de comprendre le monde, montre la capacité de se changer, de se survivre et de se réinventer² ». La construction continue d'une nation, cimentée par une langue qui aura été pleinement légitimée, peut être comparée à la vision de Simon Harel³ selon laquelle le territoire est un lieu à géographie élastique, né de l'imaginaire/ de l'imagination. Il maintient qu'à l'intérieur des côtes de l'île dans ce cas particulier, les frontières sont créées par l'humain et qu'il ne tient qu'à la population de concevoir le lieu comme un concept progressiste, dont elle peut évacuer la violence symbolique et qu'elle peut remodeler à son gré. Le fait que, pour la première fois dans sa courte histoire indépendante, le

¹ *Ibid.*, p. 163.

² J.M.G. Le Clézio, *Raga*, Paris, Seuil, coll. « Les peuples de l'eau », 2006, p. 128.

³ Pour une plus ample discussion sur le lieu comme construction plastique qui ne cesse de bouger, voir Simon Harel, *Espaces en perdition. Humanités jetables*. Québec, Presses de l'université Laval, coll. « InterCultures », 2009. « Il n'est pas qu'un centre grâce auquel l'espace consolide l'existence des frontières », dit-il entre autres à la page 2.

pays a voté sans considération pour le communautarisme, et reconduit un gouvernement majoritaire est encourageant¹. Le fait que l'insertion du créole dans les événements culturels et dans les cadres plus officiels par les mouvements populaires porte ses fruits, en dépit des abstractions sociopolitiques et légales, est tout aussi encourageant. Ce développement évoque les relations rhizomiques ou horizontales entre sujets de puissance égale prônées par Édouard Glissant, un mouvement écologique de renaissance pour le peuple mauricien. Il reste beaucoup à accomplir et l'avenir n'est jamais assuré, raison de plus dans une petite île-nation perdue dans l'océan austral et dépendant uniquement de la résilience et de l'inventivité de sa population. Des chercheurs comme Emmanuel Bruno Jean-François se penchent actuellement sur les relations dynamiques portées par les courants océaniques, entre les îles indocéanes. Une manière de concevoir le lieu de manière plus élargie, de souligner les mouvements de solidarité entre les sociétés créoles du Sud et d'établir des inter-connectivités avec des régions périphériques qui pourraient, à la longue, créer des centres d'agentivité linguistique, culturelle et politique où les langues nationales se débarrasseraient enfin de leur statut de langues stigmatisées.

¹ Nous avons maintenant un Premier ministre hindou, Sir Anerood Jugnauth (aussi Ministre de la défense, des affaires intérieures et du développement national), un Député ministre créole, Xavier-Luc Duval (aussi Ministre du tourisme et des communications internationales) et une Présidente de la République musulmane, Ameenah Gurib-Fakim.

Références

- Alleyne, Mervyn, «Problems of standardization of Creole languages», dans Marcyliena Morgan et Mervyn Alleyne (dir.), *Language and the social construction of identity on Creole situations*, Los Angeles, Centre for Afro-American Studies, University of California, 1994, p. 7-18.
- Carpooran, Arnaud, *Île Maurice, des langues et des lois*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Degraff, Michel, «Linguists' Most Dangerous Myth: The Fallacy of Creole Exceptionalism», *Language in Society*, n°34, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 533-591.
- Eriksen, T.H., «Linguistic Diversity and the Quest for National Identity: The Case of Mauritius», *Ethnic and Racial Studies*, vol. 13, n°1, p. 1-24, <http://dx.doi.org/10.1080/01419870.1990.9993659>, consulté le 8 juillet 2015.
- Government of Mauritius, *The Constitution*, <http://mauritiusassembly.govmu.org/English/constitution/Pages/Constitution-Contd1.aspx#assembly>, consulté le 8 juillet 2015
- Harel, Simon, *Espaces en perdition. Humanités jetables*. Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « InterCultures », 2009.
- Le Clézio, J.M.G., *Raga*, Paris, Seuil, coll. « Les peuples de l'eau », 2006.
- Lionnet, Françoise, *Le Su et l'incertain : cosmopolitiques créoles de l'océan Indien*, Trou d'Eau Douce, Île Maurice, L'Atelier d'écriture, 2012.
- Martiniello, Marco, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que Sais-Je? », 1995.
- Milbert, M. J., *Voyage pittoresque à l'Île de France, au Cap de Bonne Espérance et à l'île de Ténériffe*, vol. 2, Marseille, Lafitte Reprints, 1976 [1812].
- Paré, François, *La distance habitée*, Ottawa, Le Nordir, 2003.
- Popkin, Richard, «The philosophical base of modern racism», dans Craig Walton et John Anton (dir.), *Philosophy and the civilizing arts*, Athens, Ohio, Ohio University Press, 1974, p. 126-165.
- Vinson, Julien, « Créoles », *Dictionnaire des sciences anthropologiques*, Bertillon, Adolphe (dir.), Paris, Doin, 1889, p. 345-347.